

alhpi

accompagner le handicap
psychique en isère



**Projet
asso-
ciatif**

**ALHPI
2024
-2028**

2024-2028

alhpi

accompagner le handicap
psychique en isère



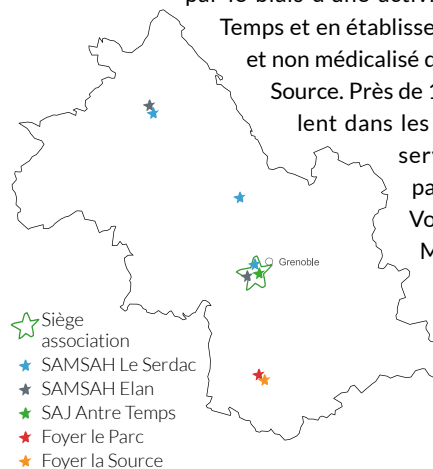
Créée il y a plus de vingt ans,
l'association ALHPI – accompagner
le handicap psychique en Isère –
est une association loi 1901 à but non lucratif
spécialisée dans l'accueil et l'accompagnement
de personnes en situation de handicap
résultant de troubles psychiques
ou de lésions cérébrales acquises.
Elle a pour objectifs
d'accompagner ces personnes
dans leurs parcours de réhabilitation psychosociale
et de leur favoriser l'accès à des conditions de vie
les plus satisfaisantes possibles grâce
à un accompagnement adapté aux besoins individuels
dans différents domaines de la vie : logement,
santé et soins, activité sociale ou professionnelle,
vie relationnelle et affective, citoyenneté
et démarches administratives...



L'association est au service de la personne grâce à des professionnels œuvrant dans des services et des établissements soutenus par le conseil départemental de l'Isère (CDI) et l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes (ARS AURA).

Près de 350 personnes sont accompagnées dans l'Isère : à domicile par les SAMSAH Le Serdac et SAMSAH Elan, en accueil personnalisé par le biais d'une activité de jour au SAJ Antre

Temps et en établissement d'accueil médicalisé et non médicalisé dans les foyers le Parc et la Source. Près de 130 collaborateurs travaillent dans les divers établissements et services de l'association, à partir de Sassenage (siège), Voiron, Bourgoin-Jallieu et Monestier-de-Clermont.



Depuis quelques années nous constatons de profonds changements :

- ★ dans l'approche de la personne accueillie, actrice de son projet,
- ★ dans le fonctionnement des institutions à la demande des pouvoirs publics,
- ★ dans l'environnement sociétal.

Ceci nous invite à faire le point sur notre fonctionnement actuel et à préparer l'avenir pour les cinq prochaines années en phase avec le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) 2024-2028 signé avec l'ARS AURA et le conseil départemental de l'Isère.

C'est bien à partir de la personne accueillie en tant qu'être unique et singulier, de ses relations, de son environnement et de notre volonté sans faille de lui permettre de réaliser son projet de vie, que se fonde notre vocation associative, portée par des valeurs où l'humanité et l'ouverture sont au centre de notre engagement.

Lorsqu'on observe notre logo coloré en vert, signe d'espérance, on voit à droite une étoile reliée à notre sigle ALHPI par deux liens. L'étoile peut être une métaphore de la personne accompagnée, elle brille plus ou moins, elle nous donne la direction à suivre, elle nous attire et même nous dirige dans notre accompagnement. C'est à nous de la faire briller par notre écoute, notre bienveillance, notre patience. Les liens permettent d'assurer l'écoute dans les deux sens et l'accueil pour développer les relations entre la personne accompagnée et les professionnels de l'association.

Fort de cette philosophie et de son histoire, ALHPI s'appuie sur son expérience, ses valeurs et se fixe des objectifs. Elle construit une stratégie, se donne les moyens et enfin affirme ses ambitions pour les cinq ans à venir.

Valeurs

L'Association ALHPI se veut un espace de confiance autour :

– de la PERSONNE

L'association ALHPI affirme la primauté de la personne, citoyenne sujet de droits et de devoirs, première actrice de son projet de vie. Cette valeur s'appuie sur le respect des principes suivants :

- ★ la dignité de la personne,
- ★ sa singularité,
- ★ sa liberté et son autodétermination,
- ★ son autonomie,
- ★ le respect de son intimité et de sa vie privée.

– de l'ASSOCIATION

- ★ L'association ALHPI se veut force de proposition, respectueuse des choix religieux, spirituels et politiques de tous ses acteurs et bannit toute forme de prosélytisme,
- ★ elle est loyale à l'égard des partenaires institutionnels et associatifs,
- ★ elle est ouverte aux nouvelles connaissances dans les domaines du médical, de la santé mentale et du social dès lors qu'elles sont validées,
- ★ elle veille au professionnalisme de son personnel,
- ★ elle encourage l'enrichissement relationnel par l'écoute, le dialogue et la confiance réciproque,
- ★ sa gestion se veut bienveillante et respectueuse des valeurs républicaines,
- ★ elle inclut dans sa gestion les principes de la politique environnementale, sociétale et responsable.

– de la SOCIÉTÉ

- ★ L'association ALHPI s'attache à promouvoir la solidarité, les valeurs humanistes et la fraternité dans le respect de la différence des personnes accompagnées,
- ★ elle œuvre pour améliorer l'inclusion de chaque personne,
- ★ elle s'engage dans la lutte contre l'exclusion et la stigmatisation des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- 1 Accueillir la personne et respecter sa singularité, y compris dans l'expression de ses différences :
 - ★ avoir en permanence le souci de l'adhésion de la personne et respecter son cheminement,
 - ★ concourir à la reconquête par la personne, de ses capacités en lui permettant de retrouver une vie sociale, face aux réalités d'exclusion, de discrimination,
 - ★ promouvoir l'exercice des droits et des devoirs inhérents à la vie en société.

- 2 Aider la personne accompagnée à accéder ou à retrouver une autonomie, par l'accompagnement au logement, aux relations sociales et affectives, aux loisirs, à la culture, à l'activité professionnelle ou non.

- 3 Faciliter la prise en charge médicale globale et spécifique, notamment en veillant à l'articulation entre le médico-social et le sanitaire, en particulier dans le cas d'hospitalisation (préparation de l'entrée et de la sortie d'hôpital et maintien du lien pendant l'hospitalisation).

- 4 S'assurer, le moment venu, des relais utiles et adaptés à la continuité de son projet personnalisé.

Stratégie

- 1 L'association ALHPI favorise une approche plurielle et éclectique dans ses accompagnements pour aider et soutenir les personnes. Elle intègre l'approche du rétablissement dans cette palette d'accompagnements.

Le rétablissement, plus qu'un état, est un processus de changement de perspective pour faire face à la maladie sans objectif de revenir à l'état antérieur à la survenue de celle-ci. C'est découvrir et acquérir de nouvelles ressources personnelles pour vivre autrement la maladie, pour retrouver le pouvoir d'agir par soi-même à la recherche d'un nouvel équilibre et d'une vie satisfaisante sans injonction à la normalité. Au-delà du contrôle des symptômes, le rétablissement est un cheminement de la personne pour retrouver une estime de soi, un bien-être, l'espoir de se réaliser autrement que prévu.

- 2 L'association ALHPI développe une éthique professionnelle et les compétences des personnels et administrateurs en s'appuyant sur leurs connaissances techniques, leur expérience, leur formation et les collaborations avec les partenaires.

- 3 L'association ALHPI contribue à changer le regard de la société sur le handicap, en intervenant dans l'environnement des personnes, pour qu'elles y trouvent une place.

- 4 L'association ALHPI contribue à la reconnaissance de la spécificité du handicap psychique (HP) et de la lésion cérébrale acquise, par la société et les pouvoirs publics et favorise leur acceptation par la collectivité pour une société inclusive.

- 5 L'association ALHPI travaille en partenariat ou en réseau, avec les associations et les organismes sanitaires, médico-sociaux et sociaux concernés.

Moyens propres

- 1** Ressources et compétences humaines :
 - ★ professionnels médico-sociaux,
 - ★ pairs aidants professionnels,
 - ★ fonctions supports (comptabilité, secrétariat, RH, services généraux, service qualité, service informatique),
 - ★ cadres managériaux,
 - ★ formation.
- 2** Établissement d'accueil médicalisé et établissements d'accueil non-médicalisés.
- 3** Service d'activité de jour (SAJ) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) à domicile.
- 4** Structures de direction et de gestion adaptées aux demandes des acteurs internes et externes, s'appuyant sur les ressources et moyens disponibles.
- 5** Conseil d'administration et bureau : gouvernance associative.
- 6** Financement par l'ARS AURA, le conseil départemental de l'Isère et les membres adhérents de l'association ; autres financements par des subventions sur des projets spécifiques.

Moyens extérieurs : PARTENARIATS

La nature même du handicap psychique et/ou de la cérébrolésion acquise requiert un travail en réseau et en partenariat. L'objectif de ces partenariats est de renforcer une coordination avec tous les acteurs du sanitaire public et privé, médico-social et social pour concourir à l'amélioration du parcours des personnes et fluidifier leurs parcours dans le respect de la pluridisciplinarité.

- 1** L'association ALHPI, par son expérience du travail en partenariat, est force de réflexion, de proposition et d'innovation, dans la réciprocité et la coopération.
- 2** Elle mène une politique d'échanges et de rapprochements entre associations partageant les mêmes intérêts et les mêmes objectifs afin de rendre possible :
 - ★ une mutualisation des expériences et une optimisation des moyens de gestion pour une plus grande efficacité,
 - ★ un renforcement de chacun des conseils d'administration respectifs,

- ★ l'obtention d'une masse critique et d'une force stratégique suffisantes pour développer sa capacité à créer de nouvelles structures répondant aux besoins des personnes à travers les réponses aux appels d'offres de diverses sources.

- 3** Elle effectue un travail en réseau au sein du réseau handicap psychique (RéPsy) dont l'association ALHPI est adhérente.
- 4** Elle entretient une collaboration étroite avec l'UNAFAM (union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques), interlocuteur privilégié représentant les proches et avec les associations d'usagers (GEM – groupe d'entraide mutuelle), ainsi qu'avec les associations de défense des intérêts des personnes handicapées comme HandiRéseaux 38.
- 5** Elle soutient la promotion d'un travail collectif entre les associations œuvrant dans les domaines du handicap psychique et de la cérébrolésion, promotion incarnée par la participation au groupement régional « Les Couleurs de l'Accompagnement » et du réseau RESACCEL (réseau régional de soins et d'accompagnement des personnes cérébrolésées en Auvergne-Rhône-Alpes) – CRLC (centre ressources pour les lésés cérébraux).
- 6** Elle agit au plan national au sein de la fédération santé mentale France (SMF) et de sa coordination Auvergne Rhône-Alpes.

Gouvernance associative

- 1** Le conseil d'administration, émanation de l'assemblée générale des membres de l'association qu'il représente est constitué de familles, de soignants, de travailleurs sociaux, de sympathisants, qui s'engagent en fonction de leurs expériences de vie ou de leurs compétences techniques. Il définit la politique de l'association, élabore le projet associatif dont il est le garant.
- 2** Le conseil d'administration s'appuie essentiellement sur une concertation étroite de son bureau avec la direction et son équipe de cadres, telle que définie par le DUD (document unique de délégation).
- 3** Les salariés contribuent au projet associatif et le mettent en œuvre à travers leurs pratiques professionnelles, sous l'autorité et la responsabilité de leur encadrement hiérarchique.
- 4** Chaque structure peut s'appuyer sur un administrateur référent désigné par le bureau.
- 5** La parole des usagers s'exprime dans les conseils de la vie sociale, les groupes d'expression ou par les enquêtes de satisfaction.

Nos ambitions associatives

1 Les personnes accompagnées au centre de nos actions & de nos projets

★ Favoriser le pouvoir d'agir de personnes actrices de leur vie

Cela passera par des actions fortes en matière de prise en compte systématique de la parole, des attentes et besoins des usagers, de la garantie de l'effectivité de l'ensemble de leurs droits et libertés faisant référence à une culture de bientraitance renforcée, à la mise en place d'outils de communication adaptés et de formations favorisant l'émergence de l'expression individuelle ou collective pour un rétablissement pérenne et des parcours de vie fluides et inclusifs.

★ Intégrer dans les accompagnements, entre autres approches, les pratiques orientées « rétablissement »

Sans être dogmatique, l'approche orientée « rétablissement » invite l'accompagnant à adopter une posture dite « basse », d'écoute, de valorisation et d'émergence des forces et des ressources de chaque personne puis d'évaluer et d'ajuster avec elle toutes les dimensions de son projet personnel pour le faire aboutir à son rythme à une réelle amélioration de sa qualité de vie et de son état de santé. Les partenaires tels le RéPsy avec ses pratiques de réhabilitation psychosociale et le centre expert C3R restent des ressources à solliciter. L'intégration de pairs-aidants professionnels et la promotion de la pair-aidance entre usagers déjà réelles dans nos établissements et services devra être renforcées. Toute autre approche visant au rétablissement de la personne sera nécessairement à maintenir.

★ Soutenir des parcours de vie fluides et inclusifs

En cherchant des solutions singulières pour chaque personne durant son accompagnement et après, en favorisant au maximum des approches inclusives et ce dans tous les champs de son projet. En diversifiant notre offre de service pour aller au plus près des personnes (SAJ itinérant, habitat inclusif, élargissement de la couverture géographique d'intervention), en la rendant plus modulaire (avec accueil séquentiel, temporaire, etc.) et en facilitant les transitions et les relais inter-organisationnels au regard de leur parcours (de l'ASE – aide sociale à l'enfance – à l'EHPAD).

★ Renforcer la culture d'amélioration continue de la qualité dans une poursuite du bien-être et de l'épanouissement des personnes accompagnées

Il s'agira de mettre en place toute instance, action ou outils permettant le suivi, la promotion ou le déploiement des démarches d'amélioration continue de la qualité dans tous les ESMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux) d'ALHPI et notamment en se préparant aux nouvelles méthodes d'évaluation du secteur (référentiel de la Haute Autorité de Santé) et en intégrant la culture de la qualité et de la bientraitance à tous les niveaux d'accompagnement et dans toutes les pratiques (via enquêtes de satisfaction, sensibilisation aux RBPP – recommandations de bonnes

pratiques professionnelles –, sensibilisation à des socles de références communs, promotion de la formation de premier secours en santé mentale).

2 Promouvoir, développer & maintenir l'attractivité des métiers de l'association ALHPI & les compétences des personnels

★ Promouvoir et entretenir l'expérience, la technicité et les compétences des collaborateurs

En renforçant en continu l'employabilité de chaque salarié, en veillant à leur parfaite intégration, leur promotion, leur demande de mobilité, en veillant également à garantir une culture de bientraitance managériale dans tous les ESMS. Un accent sera porté à la politique de formation continue de tous les salariés et en particulier des pairs-aidants professionnels, notamment sur les caractéristiques du public accompagné (handicap psychique et cérébrolésion), à l'accompagnement à la compréhension des politiques publiques, au changement liés aux nouveaux outils numériques. Enfin, des actions intégrant tous les enjeux de qualité de vie au travail et des conditions de travail avec la mise en place d'un service des ressources humaines repéré seront des priorités pour les 5 ans.

★ Consolider la fidélité des salariés et l'attractivité des métiers d'ALHPI

Cet enjeu devra passer par la promotion d'une politique de rémunération juste et prenant en compte l'expertise et expérience de chacun. La consolidation de notre marque employeur s'appuiera notamment sur une politique de parcours salarial individualisé via une politique de formation adaptée. L'attractivité de notre association sera développée par le renforcement de notre ouverture aux jeunes et aux alternants dans tous les métiers. Toutes les actions visant à renforcer la fidélisation des salariés et son attractivité seront cautionnées et encouragées.

3 Une association ouverte et mobilisée sur son territoire

★ Poursuivre les actions de déstigmatisation du handicap et la reconnaissance du handicap psychique et de la lésion cérébrale acquise

Cela devra passer par une mobilisation encore plus forte de tous, soit à l'organisation ou la participation d'action visant la sensibilisation et à la déstigmatisation du handicap psychique notamment et de la cérébrolésion (SISM – semaines d'information en santé mentale –, Festival Psyché Délic, portes ouvertes, écoles, collèges, instituts de formations...).

★ Compter sur les partenariats et les réseaux pour faire valoir l'expertise associative et profiter du «travailler ensemble»

Le but sera de devenir un acteur incontournable des dispositifs spécialisés en santé mentale en Isère, de prendre part aux instances de coordination renforcée pour apporter notre expertise (Communauté 360,

Réponse accompagnée pour tous, HandiRéseaux38, Projet territorial en santé mentale, « Couleurs de l'Accompagnement », réseaux spécifiques pour la cérébrolésion comme RESACCEL, AFTC – association de familles de traumatisés crâniens et de cérébrolésés – MRSI – maison santé et ressource en Isère –, ...).

★ Investir les lieux de formations pour renforcer la qualité d'institution apprenante de l'association

En consolidant nos liens avec les instituts de formation du travail social et les instituts de formations en soins infirmiers et en valorisant la participation de collaborateurs dans le parcours de certaines formations (Jury cours, suivi de mémoire, etc.). En renforçant également les équipes à l'accueil de stagiaires afin de positionner ALHPI comme une véritable association apprenante.

4 Amélioration continue de la gouvernance de l'association ALHPI

★ Donner un nouvel élan à l'engagement associatif et à la gouvernance

En valorisant des actions réalisées par les administrateurs auprès des professionnels, en recherchant des nouveaux candidats prêts à s'engager dans du bénévolat de gestion ou politique, en définissant les rôles des administrateurs référents d'ESMS et en renforçant la formation des administrateurs.

★ Définir des modalités de participation de personnes accompagnées aux instances associatives

En associant des personnes accompagnées dans certaines instances associatives et en les préparant et les formant à ce nouveau rôle favorisant ainsi leur participation à la citoyenneté.

★ Assurer l'intégrité et la stabilité financière de l'association face aux défis socio-économiques

En maintenant un dialogue de gestion constant avec les autorités de contrôle et de tarification (ARS et CDI), en veillant à une stratégie financière et patrimoniale efficiente et garantissant la stabilité de l'association, en veillant à la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (2024-2028), en développant une stratégie de développement des ressources à la fois alternative et complémentaire à l'existant, en continuant à défendre le Ségur pour tous et en se mobilisant pour un réajustement des salaires auprès des pouvoirs publics, notamment les plus bas.

★ Reconnaître la place de l'entourage, des proches et des aidants dans la vie associative

En renforçant la visibilité et le rôle des aidants, en développant la collaboration avec les familles et les proches, en favorisant le repérage, la gestion des risques d'épuisement des aidants et en développant des solutions de répit (via ouverture de place d'accueil temporaire sur les deux foyers).

★ S'engager dans la cause écologique et le déploiement d'une politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises)

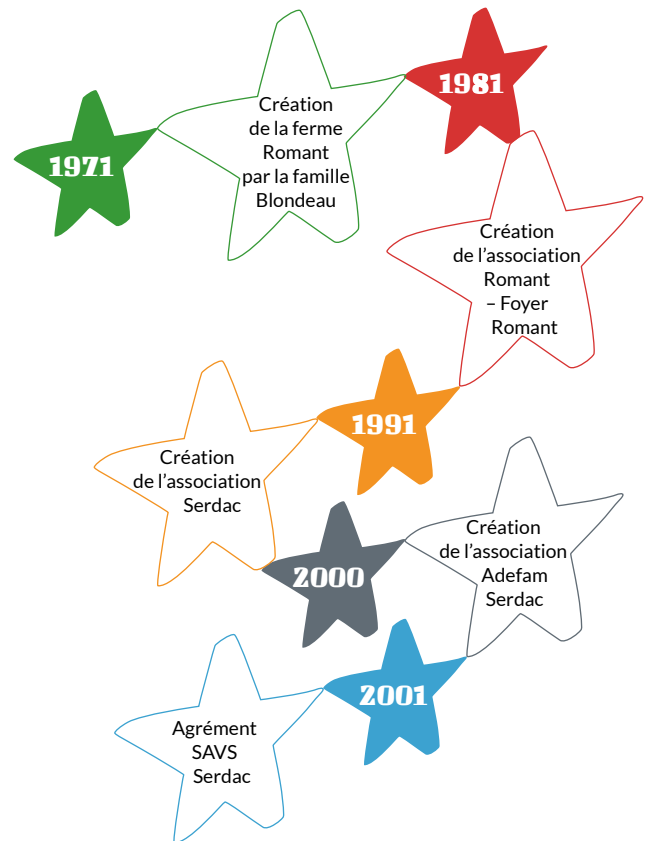
En définissant une stratégie éco-responsable sur la base d'un audit RSE, en sensibilisant et formant tous les collaborateurs à ce nouvel enjeu, en renforçant la mutualisation de nos moyens (politique d'achats éco-responsables, partage de locaux, des véhicules, d'activités mutualisées...) et en définissant et déployant une politique de mobilité plus douce.

★ Initier, créer, inventer pour s'adapter à la société en constante mutation

En accompagnant à l'organisation au virage numérique (dossier unique informatisé de l'usager, Mon Espace Santé, messagerie de santé sécurisée, système d'information RH, applications mobiles, etc.), en créant des nouveaux dispositifs pour répondre à des besoins non couverts, en s'autorisant à ouvrir certains cadres dès lors qu'ils permettront de répondre au plus près des besoins des personnes accompagnées et de fidéliser ou attirer les collaborateurs.

Un peu d'histoire en deux frises...

Naissance & évolution d'ALHPI



Création et évolution des établissements & services d'ALHPI depuis 2003

Présidence

